

Note de présentation brève et synthétique du BP 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note est destinée à renforcer l'information des citoyens et des élus et à faciliter la compréhension du budget.

Introduction

Le Budget Primitif 2024 : un budget ambitieux et volontaire qui poursuit une trajectoire financière conforme à nos objectifs. Faire de Valras-Plage une commune toujours plus belle, attractive et agréable à vivre pour ses habitants.

Ce budget met en œuvre un plan d'investissement ambitieux répondant aux besoins de la population et permettant de développer l'attractivité de la Ville.

Tout comme il est apparu prioritaire de préserver et d'améliorer la qualité des services aux Valrassiens dans des domaines aussi divers que l'éducation, la jeunesse, la sécurité ou la solidarité.

Le budget 2024 a donc été construit autour des 5 axes suivants :

- La poursuite d'un effort collectif de maîtrise des dépenses notamment en engageant des travaux importants sur la rénovation de l'éclairage public.
- Un investissement soutenu et une qualité des services accrue
- Une dette maîtrisée
- Des taux d'imposition inchangés
- Une mise en cohérence avec le projet municipal 2020-2026

L'effort d'équipement s'élèvera en 2024 à 5 904 K€ (hors restes à réaliser) et concernera plus précisément des équipements destinés à favoriser les déplacements doux, à améliorer la voirie communale, à renforcer la sécurité, à réaliser des économies d'énergies, à préserver l'environnement et à réaliser des acquisitions foncières pour de futurs projets en lien avec le renforcement de la présence de la nature dans le quotidien des habitants.

Les points suivants seront développés ci-après :

- Le contexte financier issu de la loi de Finances 2024
- Les priorités du budget
- Le budget de fonctionnement
- Le budget d'investissement
- La dette

1-Le Contexte financier issu de la loi de Finances 2024

- Cadre général :
 - o Inflation de 2,6% en 2024
 - o Progression du PIB de 1,4% en 2024
 - o Le taux d'endettement national passerait à 109,7% du PIB en 2024

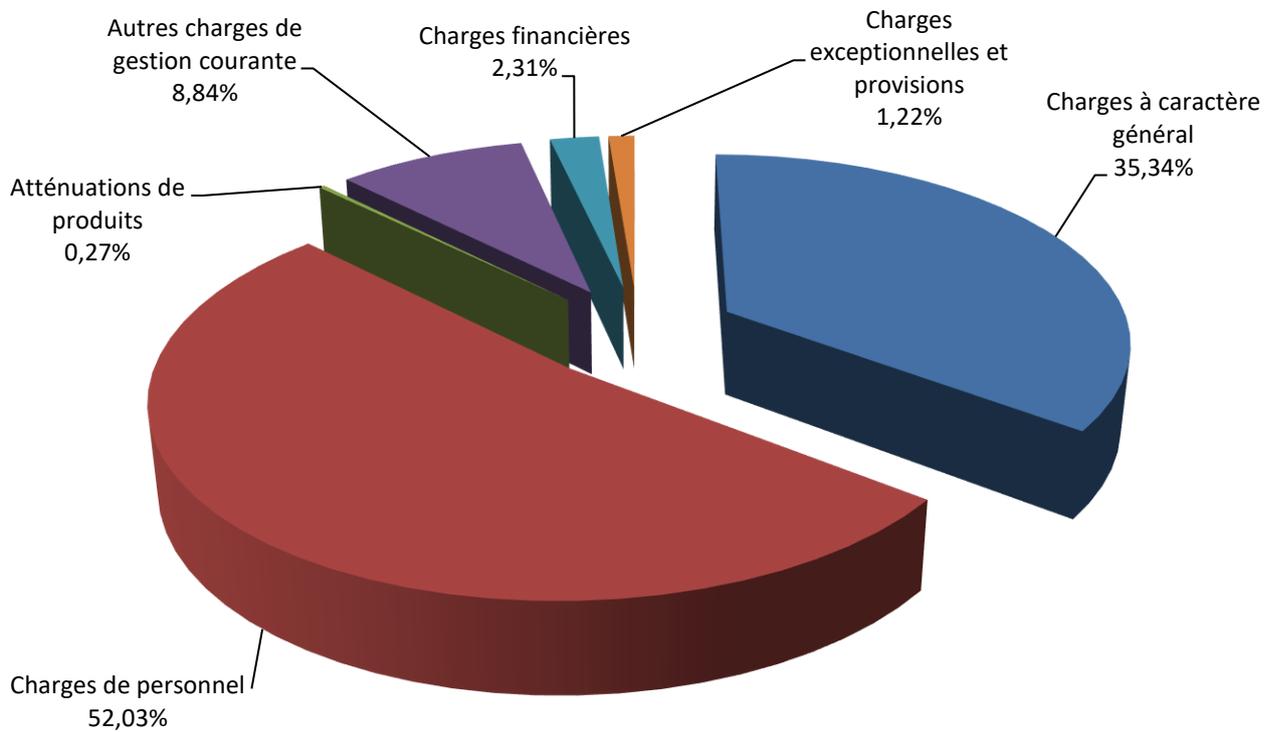
- Concours de l'Etat aux collectivités territoriales :
 - o Augmentation de 214M€ de la DGF
 - o Augmentation de 220M€ de la Dotation Nationale de Péréquation
 - o Stabilité du FPIC
 - o Augmentation du Fonds Vert doté de 2,5 milliards d'euros afin de :
 - Renforcer la performance environnementale
 - Adapter les territoires aux changements climatiques
 - Améliorer le cadre de vie
 - o Revalorisation de 5% des valeurs locatives pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

2-Les priorités du budget

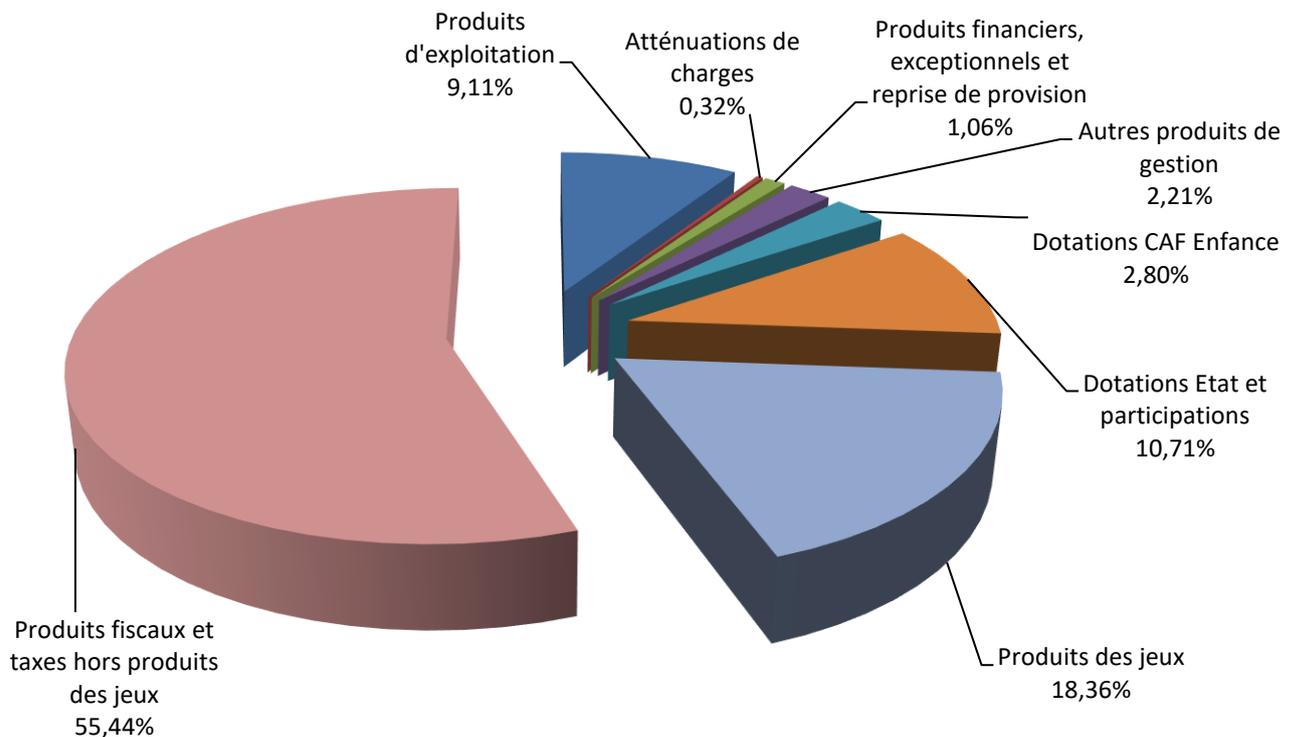
- Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 6,11% par rapport au BP 2023.
 - o Les dépenses à caractère général comprennent une hausse de 8,42% des dépenses due à l'augmentation du coût des fluides et des prestations.
 - o Le contrôle de gestion sera renforcé sur l'ensemble de ces dépenses.
 - o Les dépenses de personnel sont en hausse de 5,40%, la ville adapte ses embauches à l'évolution des services à la population et prend en compte une augmentation du point d'indice de 2,5% au 1^{er} juillet 2024, l'augmentation de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics au 1^{er} janvier 2024, le recensement de la population ainsi que le GVT (Glissement Vieillessement Technicité).
- Pour les recettes réelles de fonctionnement, elles progressent de 2,98% par rapport à 2023, elles sont tributaires des recettes imprévisibles que sont celles du casino et des droits de mutation. La forte reprise d'activité du casino permet d'envisager des recettes supérieures à celles prévues l'an dernier. Pour les droits de mutation, nous prévoyons un tassement par rapport aux résultats des années précédentes du fait du ralentissement du marché de l'immobilier.
- En investissement les dépenses d'équipement sont conséquentes et sont financées grâce notamment à un montant de subventions d'équipement à hauteur de 500K€.

3-Budget de fonctionnement

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

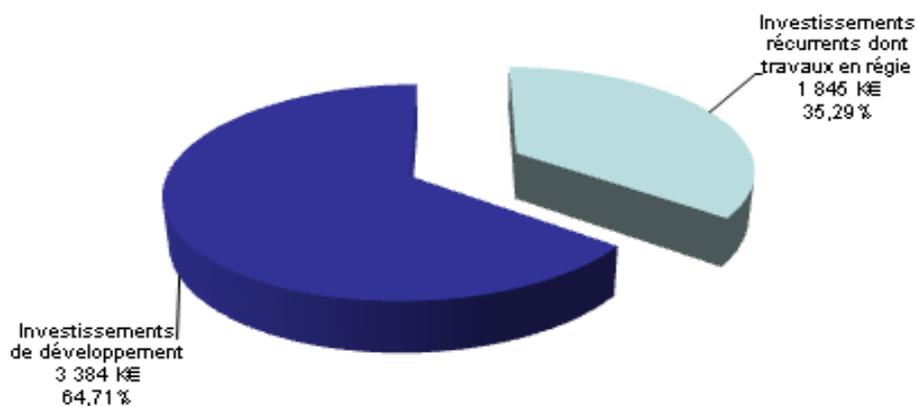


Répartition des recettes réelles de fonctionnement



4-Budget d'investissement

Un effort d'équipement 2023 de l'ordre de 5 229K€ (travaux en régie, reports compris)



Les principaux investissements:

Travaux de pérennité patrimoine EP	700K€
Aménagement bd Jean Moulin	1 593K€
Participation investissement pluvial	600K€
Réfection voirie	760K€
Quartier pêcheurs	466K€
Rén. Groupe scolaire	189K€
Palais de la mer	200K€

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription d'un crédit d'emprunt maximum de 2 925K€. Cet emprunt est couvert partiellement par une réserve de 510K€ sur le contrat CALYON et sera diminué suite à l'affectation du résultat 2023.

5 – Une dette saine et sécurisée

La dette de la Commune ressort à **11 514 913 €** au 1^{er} janvier 2024 pour un taux de **2,08%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **13 ans et 9 mois**.

La répartition de la dette par type de taux en début d'année est reprise dans le tableau suivant :

	Encours au 1er janvier 2024	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
Taux fixes	9 934 114	86,3%	1,59%	14 ans et 2 mois	13	1A
Fixe	9 934 114	86,3%	1,59%	14 ans et 2 mois	13	1A
Taux monétaires	1 580 799	13,7%	5,17%	11 ans et 7 mois	3	1A
Euribor 3 mois	1 507 500	13,1%	5,24%	11 ans et 4 mois	2	1A
TMM	73 299	0,6%	3,76%	15 ans et 11 mois	1	1A
TOTAL	11 514 913	100,0%	2,08%	13 ans et 9 mois	16	